



EMMANUEL BAYLE,
PROFESSEUR DE GESTION
DU SPORT À L'INSTITUT DES
SCIENCES DU SPORT DE L'UNIL

Sport Etude

Le cumul des mandats, discipline olympique

A un an des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et à la veille de la Coupe du monde de rugby 2023, plusieurs problèmes de gouvernance de natures différentes se télescopent, mettant sous des feux croisés les dirigeants olympiques du sport français. Les mises en cause, puis les départs, début 2023, des présidents des fédérations françaises de football, de rugby après celui du directeur général de la Coupe du monde de rugby 2023, dénoncé pour ses pratiques de management humain, ont ouvert le bal.

Le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) voyait ensuite sa première femme présidente, Brigitte

Henriques – placée dans un climat de défiance –, démissionner fin mai après moins de deux ans de mandat. Un vote jeudi désignera la personne qui la remplacera en urgence. L'une des deux candidatures est celle d'Emmanuelle Bonnet Oulaldj, membre du conseil d'administration du CNOSF et coprésidente de la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), déjà candidate en 2021. Mais c'est David Lappartient, président exécutif de l'Union cycliste internationale (UCI) à Aigle, membre du Comité international olympique (CIO) et titulaire au total de dix mandats politiques ou/et associatifs (dont la position d'homme politique à la tête d'un département français), qui est pressenti comme la solution de recours.

Problèmes éthiques et ingérence politique

Malgré le parcours exemplaire de David Lappartient et les qualités de ce dirigeant de 50 ans, il reste étonnant qu'une telle possibilité soit légale, réalisable, et au final, souhaitable. Ce symbole de cumuls en cascade, porteur aussi de potentiels conflits d'intérêts, semble en effet, contre-productif pour tous les acteurs du sport olympique. La loi française, tout comme les statuts du CNOSF, ne traite pas de ce genre de cumuls.

La charte olympique du CIO ne prend pas en compte une telle situation, qui concerne aussi d'autres dirigeants olympiques. Ugur Erdener, président de la Fédération internationale de tir à l'arc (World Archery), est également président du Comité national olympique turc. En Azerbaïdjan, le président du pays est aussi président du Comité national olympique (CNO). Au Vietnam, le ministre des Sports préside le CNO. D'autres dirigeants olympiques, notamment en Asie centrale ou dans les pays arabes du Golfe, se trouvent dans des situations similaires.

Certains cumuls peuvent poser des problèmes éthiques, d'ingérence politique et de bon exercice de gouvernance au regard des exigences de valeurs, de temps et de compétences à y consacrer. On touche ici aux limites de la mise en œuvre de la doctrine d'«autonomie par une meilleure gouvernance» pour les institutions sportives olympiques prônée par Thomas Bach, le président du CIO, au début de son mandat en 2013.

Les précédents Rio et Tokyo

En France, deux perquisitions viennent d'être menées auprès des deux principaux dirigeants du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris (le directeur général et le directeur des opérations) – anciens associés dans une société de conseil en orga-

nisation d'événements sportifs – pour prise illégale d'intérêts, détournement de fonds publics et favoritisme. La bonne nouvelle est que le contrôle externe fonctionne avec cette action diligentée par le parquet national financier. La mauvaise est que l'entre-soi et les conflits d'intérêts semblent perdurer.

Il faut se rappeler que les deux dernières éditions des Jeux d'été ont été entachées de lourds scandales de corruption: Carlos Nuzman, ancien membre du CIO, patron des JO de Rio et du CNO brésilien a été condamné, fin 2021, à 30 ans de prison pour corruption et l'Irlandais Patrick Hickey, membre de la commission exécutive du CIO, a été accusé d'être impliqué dans un réseau de vente illégale de billets aux JO de Rio.

Au Japon, le président du Comité olympique japonais, membre du CIO, a dû démissionner en 2019 en raison de soupçons de corruption liés à l'attribution des JO de Tokyo. Enfin, un scandale de corruption a éclaboussé plusieurs hommes d'affaires japonais, sponsors des JO, avec la condamnation, en 2023, de deux d'entre eux à plusieurs mois de prison avec sursis. Après deux éditions très compliquées, la réaction du CIO est très attendue sur la situation française, nonobstant la pression de ses partenaires médias, des sponsors et de l'opinion publique. ■